

Avis de travaux

Avenue Pierre-De Coubertin

Début : semaine du 2 août 2021

**Entre l'avenue De La Salle
et la rue Viau**

Fin : juin 2023

Réaménagement de l'avenue Pierre-De
Coubertin

Impacts des travaux

Circulation

- Fermeture partielle de l'avenue Pierre-De Coubertin avec maintien d'une voie de circulation en direction ouest entre la rue Viau et l'avenue De La Salle et maintien d'une voie de circulation en direction est entre l'avenue De La Salle et la rue Sicard.
- Fermeture partielle des rues Théodore et Leclaire entre l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Hochelaga avec maintien de la circulation locale.
- Fermeture partielle de la rue Viau en direction sud.
- Détours prévus. Veuillez suivre la signalisation.

Accès aux bâtiments et aux commerces

- Trottoirs généralement accessibles. Des passages aménagés permettront l'accès aux bâtiments en tout temps en cas d'entraves.
- L'accès au stationnement du Parc olympique sera maintenu.

Collectes

- Collectes des déchets, des matières recyclables et compostables selon l'horaire habituel.
- Si vos poubelles et bacs de matières recyclables et organiques ne sont pas accessibles aux éboueurs, l'entreprise réalisant les travaux les déplacera et les rapportera ensuite à votre domicile. Il est important que chaque contenant soit bien identifié avec votre adresse pour qu'ils puissent être retournés au bon endroit.

Stationnement sur rue

- Restrictions près du chantier. Respectez la signalisation.

LÉGENDE

●●●● Localisation du projet

— Zone des travaux pour 2021



Entrées d'eau en plomb

Pendant ces travaux, la Ville remplacera la portion publique de l'entrée d'eau en plomb, dont elle est responsable. Une entrée d'eau potable comprend deux portions : une portion publique et une portion privée. Au moment des travaux, après une inspection visuelle, la Ville sera en mesure de vous informer du matériau présent dans l'excavation sur la portion visible de la partie privée de votre entrée d'eau. En l'absence de plomb, vous ne serez pas touché.

Remplacement de la partie privée

Si la portion privée de votre entrée d'eau est en plomb, la réglementation 20-030 précise que son remplacement est obligatoire. Toutefois, les travaux dans votre rue ne comprennent pas le remplacement systématique de la partie privée par la Ville. Les citoyens concernés par les remplacements seront avisés. Consultez la réglementation à ville.montreal.qc.ca/plomb, sous « publications » dans la colonne de droite. Les articles 36.1 et 173.1 s'appliquent aux travaux de ce chantier.

Toutes les entrées d'eau potable ne sont pas en plomb. Pour en savoir plus, consultez ville.montreal.qc.ca/plomb. Vous y trouverez les renseignements pour reconnaître une entrée d'eau en plomb et la carte en ligne pour savoir si le bâtiment que vous habitez est touché.

Si vous êtes locataire, merci de faire suivre cet avis à votre propriétaire.

Les équipes de travail seront sur place du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h. Possibilité de travaux la fin de semaine, de 9 h à 17 h.

Nous sommes sensibles au fait qu'un chantier dans votre secteur pourrait entraîner des changements dans votre routine, surtout si vous êtes plus souvent à votre domicile durant la journée en raison de la pandémie. Nous vous offrons par conséquent des moyens d'information efficaces.

Renseignements

 514 872-3777

 ville.montreal.qc.ca/chantiers

 info-travaux@ville.montreal.qc.ca